



Courrier adressé aux commissaires aux finances

Genève, le 18 février 2020

Mesdames et Messieurs les commissaires,

En séance plénière, le 12 décembre 2019, le Grand Conseil a voté la suppression des 412 postes figurant au projet de budget du Conseil d'Etat. Parmi ces postes, 196,9 étaient dévolus au DIP, dont plus de 100 pour absorber la croissance démographique qui affectera en particulier l'école primaire. Se pose dès lors la question de l'école dont Genève veut se doter.

En 2012, le peuple genevois acceptait largement la nouvelle Constitution qui introduisait la formation obligatoire jusqu'à 18 ans. Le Grand Conseil a voté son inscription dans la modification de la LIP en septembre 2015.

Lors de cette même modification, le Grand Conseil acceptait d'introduire les principes de l'école inclusive dans la loi. Or parmi les postes demandés par le DIP, 80 devaient revenir à l'OMP, notamment pour soutenir ce principe humain fondamental.

Plusieurs projets et demandes de crédit du DIP dépendent directement d'obligations intercantionales ou fédérales. On peut citer la 3^e heure de sport au cycle d'orientation ou l'introduction du numérique, en particulier au Collège. Par ailleurs le Tribunal Fédéral a réaffirmé la gratuité de l'école publique en 2017 en imposant le financement des sorties scolaires, auparavant partiellement prises en charge par les parents.

En refusant les postes et les crédits demandés par le DIP, le parlement se met en contradiction avec ses propres décisions et celles de la population du canton et du pays.

La dernière rénovation du CO (dite nCO), issue d'une votation populaire, visait à encadrer chaque élève en fonction de ses besoins afin de lui permettre de progresser, elle s'est enlisée dans des classes trop remplies faute de moyens. Qu'advient-il du projet CO22 s'il est contraint à se développer "à coût constant"?

A Genève, au primaire, la moyenne du nombre d'élèves par classe semble s'être stabilisée autour de 20 depuis quelques années. Or L'UNICEF, dans son rapport de 2019¹, indique que le ratio élèves/enseignant durant les premières années de scolarisation est de 14 élèves par enseignant.e dans les pays à revenu élevé, de 17 élèves par enseignant.e dans les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure), de 20 élèves par enseignant.es dans les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure). De manière générale, aucune limite réglementaire ne borne les effectifs de classe à l'école primaire genevoise!

Au cycle d'orientation, les limites indicatives sont régulièrement dépassées faute de moyens. Dans ce contexte, ce sont les élèves les plus fragiles qui sont les plus exposés aux changements d'établissement contraints au cours de leur scolarité.

1 Un monde prêt à apprendre, accorder la priorité à une éducation préscolaire de qualité, 2019



Au niveau suisse, Genève est incontestablement le canton qui accueille la plus grande hétérogénéité dans les classes avec près de 35% d'élèves non francophones, des élèves qui ont besoin d'une attention linguistique et sociale particulière.

Les sureffectifs constants péjorent l'apprentissage des élèves et la santé des enseignant.e.s, comme l'indique l'enquête du SER de 2017.

Il est évident que, sans moyens à la hauteur, Genève ne pourra atteindre les ambitions des grands pédagogues qui ont fait sa spécificité au cours des siècles, de Rousseau à Chavanne en passant par Piaget.

Ainsi, la SPG et la FAMCO demandent aujourd'hui à la commission des finances de voter les postes et les crédits nécessaires non seulement à l'absorption de la croissance démographique, mais également au développement d'une école qui se veut chaque jour meilleure qu'hier...

Si la commission des finances ne veut débloquer les fonds nécessaires à notre école, nous attendons qu'elle prenne ses responsabilités en indiquant les prestations qui seront éliminées, en contradiction avec les décisions populaires ou parlementaires ou les directives fédérales.

Nos deux associations sont évidemment à votre disposition pour tout complément d'information.

En espérant que vous partagerez notre conviction que seuls des moyens à la hauteur permettront de développer notre école, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les commissaires, nos respectueuses salutations.

Pour la FAMCO : David FERNEX - 077.532.89.03

Pour la SPG : Francesca MARCHESINI - 076.379.83.96